

Envoi par courrier et par courriel

Québec, le 17 octobre 2016

Monsieur Macky Tall
CDPQ Infra inc.
Édifice Jacques-Parizeau
1000, place Jean-Paul-Riopelle
Montréal (Québec) H2Z 2B3

Objet : Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, vous soumet les questions suivantes :

1. Vous mentionniez dans votre rapport d'étape qu'un rapport final présentant les inventaires biologiques complétés serait produit à l'automne 2016 (DA5, p. 1). Une stratégie d'évitement et des mesures d'atténuation seraient également développées.
À quel moment prévoyez-vous déposer l'ensemble de ces données et analyses ?
Veuillez les déposer à la commission dès que possible.
2. En considérant les 4 antennes du projet REM, veuillez fournir une analyse révisée des impacts sur les milieux boisés, humides, protégés et agricoles ainsi que sur les espèces à statut particulier, en fonction des dernières mises à jour du projet et des derniers inventaires réalisés. Veuillez ventiler votre réponse par antenne. Y distinguer empiètement temporaire et permanent.

Accompagner votre réponse d'un tableau résumé, tel que présenté en page 1 du DA56, ainsi que d'une carte illustrant les milieux naturels présents à proximité du projet et ceux potentiellement touchés par votre projet. Y distinguer empiètement temporaire et permanent.

Enfin, veuillez clarifier la nature exacte de chacune des catégories utilisées et précisez de quelle façon celles-ci peuvent se chevaucher (par exemple, un marécage arborescent est considéré dans quelle(s) catégorie(s) ?).

3. Toujours en considérant l'ensemble du projet, quelle est la superficie totale de milieux naturels (humides et terrestres) qui serait empiétée de façon a) temporaire et b) permanente par le projet ? Veuillez effectuer votre calcul en évitant de compter deux fois des milieux naturels entrant dans deux catégories différentes (par exemple : un marécage arborescent).

4. En considérant l'ensemble du projet de REM, quel empiètement total anticipez-vous en milieu aquatique ? Veuillez ventiler votre réponse par cours d'eau. Y distinguer empiètement temporaire et permanent.
5. Veuillez indiquer pour chaque cas d'empiètement, comment vous avez appliqué la règle de priorité "évitement, mitigation et compensation" et préciser les mesures de mitigation et/ou de compensation prévues.

Vos réponses doivent être acheminées le plus tôt possible, et ce, afin d'alimenter les centres de consultation. Aussi, afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 19 octobre prochain. Il est également possible que d'autres questions vous soient acheminées ultérieurement au cours de la période du mandat.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission